



CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY

Compte-rendu - Séance du Jeudi 10 mars 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois mars deux-mil-vingt-deux, s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Adrien AUFÈVRE, Maire.

Membres présents :

- AUFÈVRE Adrien, Maire
- BOUCHARD Gilles, 1^{er} adjoint
- BOULET Sylvie 2^{ème} adjoint
- BARLE Fabrice, 3^{ème} adjoint
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- FIEVET Françoise, conseillère municipale
- HÉRAULT Sandrine, conseillère municipale
- PARÉ Anne-Lise, conseillère municipale
- VALIGNAT Philippe, conseiller municipal

Absentes excusées :

CHAFFAUD Claudine conseillère municipale a donné pouvoir à BOULET Sylvie 2^{ème} adjoint
GAGET Cyril, conseiller municipal, a donné pouvoir à Eric ELSENER, conseiller municipal
PIFFAULT David, a donné pouvoir à Gilles BOUCHARD, 1^{er} adjoint
MARIEN Olivier, conseiller municipal, a donné pouvoir à Fabrice BARLE, 3^{ème} adjoint

Absents :

- LÉGARÉ Yoan, conseiller municipal

Secrétaire de séance : BOULET Sylvie

Ouverture de séance : 19h09

APPROBATION du compte rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2022.



2022-03-01 – Budget Commune / Approbation du compte administratif et Compte de Gestion exercice 2021

- Monsieur Gilles Bouchard est élu président de séance
Le Compte Administratif 2021 doit être adopté avant le 30 juin 2022.
Monsieur Bouchard, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif du budget de la commune; exercice 2021.

Le Compte Administratif 2021 de la Commune de LIVRY est conforme au Compte de Gestion 2021 de la Trésorière principale de Saint Pierre le Moutier. Monsieur le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de St Pierre le Moutier à la clôture de l'exercice.
Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.,

Après examen des documents et éléments exposés,

- Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2021 sont les suivants :

COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	151 837.87 €	513 177.91 €
RECETTES	59 862.50 €	661 415.32 €
Résultat de L'exercice	Déficit : 91 975.37 €	Excédent : 148 237.41 €

- Après s'être fait présenter le compte administratif et avoir délibéré ;
- Monsieur le Maire, Adrien Aufèvre se retire, ne prenant pas part au vote
- Le Conseil municipal VOTE à l'unanimité et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022-03-02 – Budget Commune / Affectation des Résultats 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de Clôture 2020	Montant affecté à la section d'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	73 479.06 €	-	-91 975.37 €	-18 496.31 €
FONCTIONNEMENT	122 514.83 €	-	148 237.41 €	270 752.24 €



Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	270 752.24 €
---	--------------

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2022 :

- Résultat d'investissement reporté au BP 2022, ligne D001 : 18 496.31 €
- Résultat de fonctionnement reporté au BP 2022, ligne R002 : 252 255.93 €
- Restes à réaliser en dépenses : 275 000 €
- Restes à réaliser en recettes : 275 000 €
- Recette au C/1068 : 18 496.31 €

2022-03-03 – Budget EAU / Approbation du compte administratif et Compte de Gestion exercice 2021

- Monsieur Gilles Bouchard est élu président de séance

Le Compte Administratif 2021 doit être adopté avant le 30 juin 2022.

Monsieur Bouchard, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif du budget « Service de l'Eau » de l'exercice 2021.

Le Compte Administratif 2021 du budget EAU de LIVRY est conforme au Compte de Gestion 2021 de la Trésorière principale de Saint Pierre le Moutier. Monsieur le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de St Pierre le Moutier à la clôture de l'exercice.

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.,

Après examen des documents et éléments exposés,

- Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2021 sont les suivants :

EAU	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	18 045.76 €	60 243.00 €
RECETTES	10 653.18 €	107 919.55 €
Résultat de L'exercice	Déficit : 7 392.58 €	Excédent : 47 676.55 €

- Après s'être fait présenter le compte administratif et avoir délibéré ;
- Monsieur le Maire, Adrien Aufèvre se retire, ne prenant pas part au vote
- Le Conseil municipal VOTE à l'unanimité et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



2022-03-04 – Budget EAU / Affectation des Résultats 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de Clôture 2020	Montant affecté à la section d'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	34 739.62 €	-	-7392.58 €	27 347.04 €
FONCTIONNEMENT	30 904.20 €	-	47 676.55 €	78 580.75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	78 580.75 €
---	-------------

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2022 :

- Résultat d'investissement reporté au BP 2022, ligne R001 : 27 347.04 €
- Résultat de fonctionnement reporté au BP 2022, ligne R002 : 78 580.75 €
- Restes à réaliser en dépenses : 0 €
- Restes à réaliser en recettes : 0 €
- Recette au C/1068 : 0 €

2022-03-05 – Budget ASSAINISSEMENT / Approbation du compte administratif et Compte de Gestion exercice 2021

- Monsieur Gilles Bouchard est élu président de séance

Le Compte Administratif 2021 doit être adopté avant le 30 juin 2022.

Monsieur Bouchard, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif du budget « Service Assainissement » de l'exercice 2021.

Le Compte Administratif 2021 du budget ASSAINISSEMENT de LIVRY est conforme au Compte de Gestion 2021 de la Trésorière principale de Saint Pierre le Moutier. Monsieur le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de St Pierre le Moutier à la clôture de l'exercice.

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.,

Après examen des documents et éléments exposés,

- Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2021 sont les suivants :

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	36 780.52 €	31 894.45 €
RECETTES	18 751.34 €	26 285.91 €
Résultat de L'exercice	Déficit : 18 029.18 €	Déficit : 5 608.54 €

- Après s'être fait présenter le compte administratif et avoir délibéré ;
- Monsieur le Maire, Adrien Aufèvre se retire, ne prenant pas part au vote
- Le Conseil municipal VOTE à l'unanimité et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022-03-06 – Budget ASSAINISSEMENT / Affectation des Résultats 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de Clôture 2020	Montant affecté à la section d'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	51 290.90 €	-	-18 029.18 €	33 261.72 €
FONCTIONNEMENT	12 059.55 €	-	-5 608.54 €	6 451.01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	6 451.01 €
---	------------

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2022 :

- Résultat d'investissement reporté au BP 2022, ligne R001 : 33 261.72 €
- Résultat de fonctionnement reporté au BP 2022, ligne R002 : 6 451.01 €
- Restes à réaliser en dépenses : 0 €
- Restes à réaliser en recettes : 0 €
- Recette au C/1068 : 0 €



2022-03-07 – Délégation au Maire : Emprunt communal

Suite à la signature du compromis de vente, le 12 octobre 2021 ; pour l'acquisition par la commune et la société « Ville à Joie » de la propriété de M. et Mme ROEST à « la Bayolle », 96 route de l'allier hameau de Chambon, il convient de prévoir un emprunt pour financer l'acquisition de ces bâtiments et parcelles ; d'un montant de 90 000€ sur le budget « Commune »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui donner la délégation de *De procéder à la réalisation de l'emprunt destiné au financement de l'investissement prévu par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents et représentés

DECIDE d'autoriser le maire à contracter un prêt pour l'acquisition des bâtiments et parcelles énumérées dans le compromis signé avec M. et Mme ROEST et la société La Ville à joie et d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

Les simulations proposées : au crédit mutuel prêt sur 19 ans pour taux 0.75 % et crédit agricole sur 19 ans pour taux 1.38 % (gain de 6243€) – prévoir un mandat par an de 5100.07€ .

Concernant l'acquisition de la société la ville à joie d'une partie de la Bayolle, Eric Elsener précise que ce sont la création d'emplois aidés et non des emplois créés

IL attend la visite qui devait être prévue avec le président de la Ville à Joie, et a de vraies interrogations quant à la sincérité de l'engagement de la Ville à joie envers Livry.

Monsieur le Maire prévoit un rendez-vous pour fin mars début avril avec Marius Drigny et confirme qu'il y aura 5 contrats temps plein et 13 contrats civiques.

Les membres de la Ville à Joie s'installeront dans la maison en avril 2022.

Ils sont dans l'attente de la signature de l'acquisition avec la commune chez le notaire.

Une demande de DETR a été déposée par la commune pour cette acquisition et il y aura des reliquats de DETR prévus en octobre 2022.

Le 11 mars un rendez-vous est prévu entre le Préfet, Marius Drigny et le Maire pour la présentation du projet à Livry.

La CCNB participe à hauteur de 10% relatif l'aide financière à l'immobilier d'entreprise et afin que la Ville à Joie puisse obtenir des subventions.

Si l'entreprise a des difficultés durant les 5 premières années, la Région prendra la suite.

2022-03-08 – Cessions COMMUNE DE LIVRY/D'ALES de CORBET

Monsieur le maire rappelle qu'au vu des conclusions rendues par le commissaire enquêteur le 14 décembre 2021 (date de fin de l'enquête publique), le conseil municipal doit délibérer :

Il sera procédé :

1°-A une vente par la COMMUNE DE LIVRY à M. et Mme d'ALES de CORBET :

* d'une portion du chemin rural.

Suivant le document d'arpentage dressé par ADAGE NEVERS le 14 janvier 2021, il a été créé la parcelle cadastrée section AB numéro 327 de UN ARE TROIS CENTIARES (1a 03ca).

*et de la parcelle ZE 88 « La Bafelle » de UN ARE TRENTE SEPT CENTIARES (1a 37ca) - détachée de la parcelle ZE 2 -

2°-A une vente par M. et Mme d'ALES de CORBET à la COMMUNE DE LIVRY :

*de la parcelle AB 329 « Le Bourg » de DEUX CENTIARES (02ca) – détachée de la parcelle AB 205 –



*de la parcelle AB 206 « 11 route du Veudre » de VINGT CINQ CENTIARES (25ca) – détachée de la parcelle AB 206 –

Le prix de chacune des deux opérations est fixé à 1 € et la charge des frais d'acte sera supportée par M. D'Alès de Corbet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité*, de ses membres présents et représentés

- DECIDE l'acquisition des parcelles AB 329 et AB 206 au prix d'un euro
- DECIDE la cession des parcelles AB 327 et ZE 88 au prix d'un euro
- DECIDE de laisser la charge des frais des actes notariés à Monsieur D'Alès De Corbet
- CHARGE le maire d'accomplir toutes démarches et de signer les actes et pièces nécessaires à ces mutations.

La délibération municipale sera alors notifiée à la Préfecture et affichée 2 mois (pour le recours des tiers).

2022-03-09 – Honoraires Commissaire Enquêteur : Cessions COMMUNE DE LIVRY / D'ALES de CORBET
--

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a déjà délibéré (délibération **2021-05-04 du 17/05/2021**) concernant les frais inhérents aux cessions cités dans la délibération 2022-03-11, à la charge de Monsieur D'Alès de Corbet.

La commune a réglé le 28 janvier 2022, les honoraires du commissaire enquêteur pour un montant de 447.60€.

Afin de pouvoir refacturer la dépense à l'administré, il y a lieu que le Conseil municipal délibère.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à *l'unanimité*, de ses membres présents et représentés

- DECIDE de refacturer Monsieur d'Alès de Corbet de la somme de 447.60 € correspondant à la note d'honoraire établie par M. LECAS, Commissaire enquêteur.

2022-03-10 – Règlement société GUILLOT ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle qu'environ 300 peupliers menaçants, localisés au Fond Brignon et de Fond Buits à Vasselange et Haut de Riousses ont été coupés par l'entreprise de M. VILLATTE Aurélien et facturé à la commune 8460€.

Afin de pouvoir revendre le bois à la société Guillot Energie, il y a lieu que le Conseil municipal délibère.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à *l'unanimité*, de ses membres présents et représentés

- DECIDE la revente du bois des peupliers abattus à la société GUILLOT ENERGIE

Monsieur le maire explique que la facture a augmenté à cause du travail supplémentaire de débardage. La revente du bois est évaluée à 6 127.02€.

Une différence de 2 332.98 € sera supportée par la commune.



2022-03-11 – Subvention MFR Etang sur Arroux 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention provenant de la MFR d'Etang sur Arroux (71) concernant une élève en classe de « 1^{ère} CAPA Palefrenier Soigneur », domiciliée à Livry.

Pour rappel en février 2021 une subvention de 75 € a été versée à la MFR.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à *l'unanimité*, de ses membres présents et représentés

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de 75 € à la MFR d'Etang sur Arroux pour 2022.

2022-03-12 – Subvention ADATER 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention a été déposée par l'Adater : Association d'éducation à l'environnement basée à Couzon.

Ses Actions visent à valoriser des patrimoines naturel et historique et de développement touristique sur les départements de l'Allier, de la Nièvre et du Cher au travers d'activités variées qu'elle propose à tous les publics.

Dans le programme 2022, un évènement est prévu sur la commune de Livry en Août.

Pour rappel : Dans le programme 2021, des activités étaient prévues sur la commune de Livry en Mai à Chambon, en Août au bord d'Allier et à Riousse, et la commune a octroyé une subvention de 250€ à l'ADATER.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à *l'unanimité*, de ses membres présents et représentés

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de **100 € à l'ADATER, pour 2022.**

Sylvie Boulet se propose de contacter l'Adater pour éventuellement prendre rendez-vous afin de prévoir des actions à mener sur la commune de Livry dans les prochaines années.

2022-03-13 – Cotisation 2022 Fourrière Départementale / Refuge de Thiernay

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant du Refuge de Thiernay 58160 LA FERMETE concernant la cotisation 2022 qui s'élève à 1.20 € TTC par habitant.

Pour information population légale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2022 : 704 habitants

Montant estimé de la cotisation : 844.80 €

En 2021 une campagne de stérilisation des chats dans le secteur de Riousse a été réalisée avec l'aide du Refuge et de l'association Brigitte Bardot

(Pour rappel Montant de la cotisation 2021 : 847,20€)

Une convention signée le 01/01/2019 lie la commune au Refuge pendant 5 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à *l'unanimité*, de ses membres présents et représentés

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de **844,80 € à la Fourrière Départementale pour 2022.**

Monsieur le maire prévoit avec l'accord du conseil de réitérer la convention de capture des chats errants aux hameaux : Bas de Riousse et Taloux



INFORMATIONS DIVERSES

RELEVÉ COMPTEURS :

Monsieur le maire propose au conseil que la relève d'eau 2022 soit réalisée par un agent vacataire comme l'année précédente ; Monsieur Martin ne pouvant pas pourvoir au poste cette année, la proposition sera faite à Monsieur Lasseux.

CCAS :

Bilan de la réunion du 3 mars : les différentes aides de 2021 seront reconduites en 2022, réflexion sur de nouvelles actions comme l'aide alimentaire sous forme de bons vu avec l'assistante sociale du secteur.

Les permanences du lundi sont maintenues sur rendez-vous.

BUDGET 2022 Suite au budget voté le 3 mars 2022 Gilles Bouchard précise que le CCAS doit prendre en charge une facture des pompes funèbres Landon de 2512.45 € concernant le décès d'une personne en décembre 2020 sans famille ni ressources et résidant à Rioussé.

Le budget pour 2022 est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 12 000€ et est alimenté par la hausse des indemnités des élus non pris avec un reste à reporter de 3850.43 €.

VISITE DU PREFET LE 4 MARS :

Visite du musée de la vigne et rencontre avec William Peneau potier, rencontre des nouveaux propriétaires et du futur exploitant de la vigne au clos de Rioussé, le site de la Bayolle et la future acquisition, le marché du vendredi matin, visite des locaux de la future boulangerie-épicerie, puis moment d'échange sur le projet et la récupération du FCTVA, déjeuner chez les élus.

DONS UKRAINE :

Mise en place de matinées de collecte en mairie. Mardi 8 mars les élus et bénévoles ont déposé un premier chargement des dons et ont aidé à trier et réaliser la mise en carton. La collecte continue tous les matins de 9h à 12h ou sur rendez-vous : mais plus besoin de vêtements et denrées alimentaires. Les dons seront apportés à Coulanges-les-Nevers et une habitante de Livry s'est proposée pour les déposer.

CLUB DES AINÉS :

Une nouvelle présidente Madame Françoise Meunier a été élue à la réunion du 2 mars.

Françoise Fievet a déposé sa démission.

Le nouveau bureau a été élu : Mme Meunier, présidente ; M. Tréchet, Trésorier ; M. Semence et Mme Salors, secrétaires.

RECENSEMENT POPULATION :

Réalisé Par Mme Boulant entre janvier et février. Recensement extrêmement bien fait avec la rigueur de l'agent recenseur.

Seulement 7 logements non enquêtés, ce qui correspond à l'évaluation de 17 personnes.

Soit un total d'habitants de 646 avec 287 résidences principales, 63 résidences secondaires et 120 logements vacants.

Baisse du nombre d'habitants par rapport au recensement il y a 6 ans : pas d'explications de l'Insee, est-ce peut être les étudiants qui étaient recensés auparavant et plus aujourd'hui.

Déclaration de personnes seul mais sont plusieurs au foyer.

Sylvie Boulet a commencé à travailler sur le nombre d'habitants par hameaux.

SICC :

Réunion SICC lundi 7 mars avec vote du budget. Suite à l'acceptation de la convention pour la restauration scolaire avec la mairie de Saint-Léger-des-Vignes pour des repas équilibrés et bio, augmentation du prix du repas -coût constant pour la commune

-proposition que le SICC prenne la totalité de l'augmentation du dernier trimestre 2022



Refus du SICC de prendre en charge l'augmentation estimée à 6000 € pour le dernier trimestre 2022 sur un budget de 630 000 € avec un excédent évalué à 130 000 €. Les délégués de Livry ont seuls voté contre l'augmentation de 50 centimes par repas imposée aux parents sans concertation ni des parents ni des associations de parents d'élèves.

L'augmentation de 50 centimes par repas représente 75 € pour l'année pour un enfant de primaire. 85 centimes par repas pour un enfant de maternelle.

Pour les enfants de l'école de Livry cela représente 4585 € d'augmentation pour un an.

Eric Elsener demande de réaliser un bilan du budget SICC et faire un constat des incohérences.

A suivre l'opportunité du T. E. R.

PRESENTATION ETUDE ENERGETIQUE :

Une réunion d'information sur l'analyse d'opportunité, effectuée par M. Igor GIRALDO, *Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre* devait avoir lieu le vendredi 18 mars 2022 à 18h en mairie. Cette pré-analyse d'opportunité bois-énergie, technique et financière, intervient dans le cadre d'une réflexion sur la maîtrise des énergies sur le bourg (mairie, restaurant, logements, future épicerie/boulangerie, école et cantine). M. Giraldo viendra nous présenter le rapport de chacune d'elles. Les membres du conseil décident de repousser cette réunion.

CLUB DES MOTARDS :

Les membres du bureau du club ont demandé de bien vouloir leur prêter le vestiaire du stade pour qu'ils puissent se retrouver lors de leur manifestation. Le conseil municipal donne son accord. Une clé leur sera remise

PLANNING PERMANENCE ELECTIONS :

Un projet de planning a été établi selon les horaires de permanence du bureau de vote tenu lors des élections 2021.

Il sera envoyé par mail aux élu(e)s afin de le mettre à jour pour les prochaines élections : 10 et 24 avril.

GRANGE DE PARAIZE :

Souhait du conseil de le garder ou de s'en séparer ?

Devis de rénovation à hauteur de 100 000€

Estimation de la vente par Century 21 (grange + petite maison + terrain devant) à 30 000€

Séance Levée à 22h00